

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021 (ouverte à 20h34)

DATE DE CONVOCATION : 10 avril 2021

CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

PRESENTS (17) : Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Axelle ROUSSEL, Yves DEBRUYNE, Françoise BONHOMME, Annaïg PEDRON, Frédéric MORVAN, Medhi MAINGUENÉ, Audrey LETERTRE, Fanny LEROY, Nathalie POUPARD GUERIN, Ludovic CHESNEL, Bertrand VIRFOLLET

PROCURATIONS (5) :

Philippe RENAUX donne procuration à Frédéric MORVAN
Isabelle HEDAN donne procuration à Françoise BONHOMME
Karen FIANCET donne procuration à Nadège LOLLIVIER
Léonard DARRAS donne procuration à Matthieu POLLET
Nicolas FOREL donne procuration à Ludovic CHESNEL

EXCUSES (1) :

Maria CORREIA

NOMBRE DE VOTANTS : 22

SECRETAIRE DE SEANCE : Annaïg PEDRON

SECRETAIRE DE SEANCE :

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Annaïg PEDRON se propose pour assurer le secrétariat de séance conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par **délibération n°2020.050 du 5 novembre 2020, et notamment son article 13.**

COMPTE-RENDU DU 18 MARS 2021

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du **18 MARS 2021** est approuvé à l'unanimité.

PREAMBULE – Ordre du jour

« Développement économique et culturel de la commune »

- 2021.036 – VIE ECONOMIQUE – ABANDON DES CREANCES – LOYERS COMMERCIAUX

« Intercommunalité »

- 2021.037 – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE CONTROLE DE LA COMPETENCE CHAUFFAGE URBAIN DE RENNES METROPOLE
- 2021.038 – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE RENNES METROPOLE
- 2021.039 - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE RENNES METROPOLE

« Gestion, Finances, Ressources Humaines »

- 2021.040 – RENONCEMENT AUX PENALITES CONTRACTUELLES – MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX RESTAURANT MUNICIPAL
- 2021.041 - JURY D'ASSISES D'ILLE ET VILAINE - ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE 2021

COMPTE- RENDU DE DELEGATION DE POUVOIR (Article L.2122.22 du CGCT)

Matthieu POLLET, Maire, informe le Conseil Municipal en début de séance des décisions prises par délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la **délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020** portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), déposée le 3 juin 2020 en Préfecture.

Il précise qu'il a pris 2 décisions sur la période :

1. 2021.005 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – EQUIPEMENT NOUVELLE CLASSE MATERNELLE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), transmise le 03 juin 2020 à la Préfecture,

Vu l'alinéa 26 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, et ce quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable

Vu la délibération n°2021.030 du 18 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021,

Vu le courrier du Directeur académique daté du 19 février 2021 décidant de l'affectation définitive d'emploi emploi à l'école Louise Michel en classe de maternelle pour la rentrée de septembre 2021,

Considérant la nécessité d'acquérir de nouveaux équipements et mobiliers scolaires pour l'accueil de cette nouvelle classe maternelle à l'école Louise Michel,

Le Maire de la Commune de SAINT-ERBLON,

- DECIDE l'adoption de l'opération de première acquisition d'équipement et de matériel scolaire pour l'ouverture de la nouvelle classe maternelle à l'école Louise Michel.
- ARRÊTE le montant des dépenses prévues à 6000 €,

- SOLLICITE les aides maximales sur cette opération et notamment les aides de l'Etat au titre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux 2021,

2. 2021.006 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – BATIMENTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020.028 du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT), transmise le 03 juin 2020 à la Préfecture,

Vu l'alinéa 26 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, et ce quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable

Vu la délibération n°2021.030 du 18 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021,

Le Maire de la Commune de SAINT-ERBLON,

- DECIDE la sollicitation des aides maximales de l'Etat au titre de la Dotation aux équipements des territoires ruraux 2021 (DETR) et Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) pour les dépenses suivantes :
 - Réhabilitation du pôle social (50 K€)
 - Isolation thermique Dojo (6,65 K€)
 - Réhabilitation des systèmes de chauffage (5 K€)

INTERRUPTION DE SEANCE – PRESENTATION – MADAME EMELINE DZIERLA SUR LES DISPOSITIFS MENES PAR LE SIM (COORDINATRICE MUSIQUE A L'ECOLE ET PARTENARIATS) – 20h34

REPRISE DE LA SEANCE – 20h59

2021.036 – 7.04

VIE ECONOMIQUE – ABANDON DES CREANCES – LOYERS COMMERCIAUX AVRIL 2021 - RESTAURATEURS

Philippe IMIELSKI, 1^{er} adjoint en charge de la vie économique et culturelle, présente le rapport suivant :

Par délibération n°2020.075, puis 2021.001, 2021.011 et 2021.015, la commune faisait le choix d'exonérer de loyers les restaurateurs actuellement locataires de la commune, à savoir La société « le M » et Madame LAURENT.

Alors que la pandémie se poursuit, alors que les restaurateurs ne sont pas encore autorisés à rouvrir au public, considérant les difficultés économiques du secteur, il est proposé de prolonger sur avril le soutien porté par la commune.

Philippe IMIELSKI : « Nous restons attentifs aux nouvelles et aux mesures qui seront proposées par les pouvoirs publics. On lit ici ou là que les bars et restaurants pourraient rouvrir à la mi-mai mais pour l'instant rien de certain. En fonction de l'évolution et de leur réouverture, même partielle, il conviendra de se reposer bien sûr la question de cet abandon de loyer en Conseil Municipal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** les loyers des locaux à usage professionnel conclus avec les restaurateurs dont les noms et adresses sont listés ci-après, pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2021, la commune abandonnant les créances susvisées.

Pour le budget annexe « Développement économique » :

Mme Laura LAURENT : 33 place de L'Eglise - Montant du loyer HT par mois de 639,36 €

- **PRECISE** que cette opération pour être effective et compte tenu des baux commerciaux existant prendra budgétairement la forme d'une subvention à une personne de droit privé.

2021.037 – 8.8
RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE CONTROLE DE LA COMPETENCE
CHAUFFAGE URBAIN DE RENNES METROPOLE

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Par courrier du 19 mars 2021 Mme la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a communiqué le rapport d'observations définitives du contrôle de Rennes Métropole pour sa compétence chauffage urbain durant les exercices 2015 et suivants.

Conformément à l'article L 243-14 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives a fait l'objet d'une communication à l'assemblée métropolitaine le 28 janvier dernier.

Il est maintenant communiqué à l'ensemble des communes membres de Rennes Métropole afin que chaque Maire le soumette à son tour à son conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de cette communication.

2021.038 – 8.8
RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE
RENNES METROPOLE

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Vu l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le rapport annuel de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole a été présenté le 19 novembre 2020 au conseil métropolitain (délibération n°NC20.135).

Comme chaque année, ce rapport fait également l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

En cours de présentation par Matthieu POLLET, sur la station de Saint-Erblon :

Frédéric MORVAN « La station de Saint-Erblon est déjà en service même si l'ouvrage n'est pas encore réceptionné ».

Philippe IMIELSKI : « Elle tourne déjà à pleine capacité ? »

Frédéric MORVAN : « Nous n'avons pas eu d'augmentation de charge d'un seul coup. 10 communes sont actuellement raccordées, arrivant aux 32 000 équivalents-habitants sur le secteur. La station avec les travaux passe avec les travaux à 50 000 équivalent-habitants, sans grosse évolution technologique spécifique. Une dizaine de communes de la métropole et Chanteloup sont raccordées. Elle pourra faire l'objet d'une visite officielle dès la réception du chantier effectuée ».

Matthieu POLLET : « Nous avons quelques questionnements sur cette station, et notamment par des riverains sur les odeurs. Il y a une évolution quand même un peu technologique du traitement des boues puisqu'il y a une colonne qui s'est montée à un moment, avec une cheminée pour essayer d'envoyer les odeurs un peu plus haut et ainsi éviter le dérangement. Malgré tout, cela perdure encore un peu aujourd'hui. »

Frédéric MORVAN : « On disperse actuellement les odeurs au lieu de les traiter car cela serait beaucoup trop coûteux. En effet, une étude de dispersion avait été faite et cette cheminée qu'on appelle d'éolage doit permettre une répartition des odeurs et limiter les impacts sur les hameaux concernés. On ne saura que cet été avec les fortes chaleurs ce qu'il en sera vraiment mais l'installateur a des obligations de résultat qu'il devra respecter. »

Matthieu POLLET : « Il y a un globalement un traitement conséquent mis en place pour le traitement des odeurs, n'est-ce pas ? »

Frédéric MORVAN : « On récupère les odeurs. Le système particulier à Saint-Erblon, en dehors des ouvrages de génie civil où on traite les eaux usées, c'est qu'il existe des serres de séchage pour les boues. C'est assez particulier, à côté des serres de tomates, les résidus d'épuration sont séchés pour être valorisés soit en épandage soit en compostage / incinération. Ce séchage est réaliste en Bretagne sur six mois dans l'année. Le syndicat de l'époque avait été quand même un peu ambitieux. Sur 6 mois, on produit donc des odeurs, captées au maximum.

Depuis le début, ces odeurs existent. Les travaux de l'extension devaient aussi permettre une remise à plat des défauts de l'installation initiale. L'investissement pour, non pas traiter les odeurs, mais les répartir et les ventiler mieux est assez conséquent dans le cadre du projet. Ce ne sont pas les habitants les plus proches qui sont les plus impactés, ce sont souvent les mêmes, le tout avec une gêne réelle manifeste. On verra cet été si les désagréments persistent.

Matthieu POLLET : « A suivre donc en effet, mais nous resterons vigilants sur ces questions. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de cette communication.

2021.039 – 8.8

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE RENNES METROPOLE

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Vu l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le rapport annuel de l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Rennes Métropole a été présenté le 1^{er} octobre 2020 au conseil métropolitain (délibération n°NC20.080).

Comme chaque année, ce rapport fait également l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Au cours de la présentation de Matthieu POLLET,

Bertrand VIRFOLLET : « En termes de captage du CO2 pour la question de la valorisation énergétique, est-ce qu'il y a des projets en cours sur le sujet ? des réflexions en amont ? »

Matthieu POLLET : « Sans être spécialiste du sujet, j'ai parcouru dans le rapport qu'un travail était fait sur ce sujet-là et optimisé dans les années à venir. Un certain nombre d'éléments est déjà détaillé dans le rapport présenté qui pourra peut-être répondre à vos interrogations ».

Matthieu POLLET, au cours de sa présentation, rappelle notamment la tarification (TOEM) qui va converger sur l'ensemble des communes de Rennes métropole, ce qui provoquera une baisse pour les contribuables saint-erblonnais à court terme. Une petite hausse devrait néanmoins intervenir dans un second temps et d'ici quelques années afin de pouvoir financer les investissements nécessaires au renouvellement des structures.

Philippe IMIELSKI : « A quelle date sera ouverte la plateforme déchèterie de la commune finalement ? »

Matthieu POLLET : « Je n'ai pas eu d'informations particulières, cela doit être imminent. Nous avons demandé à ce que l'environnement soit aménagé, sans retour pour l'instant. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de cette communication.

2021.040 – 1.1
RENONCEMENT AUX PENALITES – MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE

Frédéric MORVAN, conseiller municipal délégué aux opérations d'aménagement :

Les avenants aux marchés publics de travaux du restaurant municipal prévoyaient une fin de chantier le 30 novembre 2020. Dans les faits, la réception des différents lots a eu lieu le 7/12/2020 et le 14/12/2020 en fonction des lots.

Dans ces circonstances, la Maîtrise d'œuvre estime dans un tableau reçu le 14 avril 2021, que la responsabilité des retards de chantier incombe à l'entreprise Quark Bâtiments. Pour rappel, le marché prévoyait des pénalités à hauteur de 100 € HT par jour calendaire de retard.

Au vu du contexte du chantier, il est proposé au conseil de prononcer l'abandon des pénalités retenues pour tous les lots à l'exception du lot 11 (chauffage, plomberie, ventilation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à faire valoir les pénalités dans le cadre des marchés publics de travaux de construction du restaurant municipal, pour tous les lots (1 à 12) à l'exception du lot 11.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2021.041 – 5.8
JURY D'ASSISES D'ILLE ET VILAINE - ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE 2021

Matthieu POLLET, Maire, présente le rapport suivant :

Vu les articles 254 à 267 du code de procédure pénale,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mars 2021 instituant la répartition des jurés pour l'année 2022,

Sur instructions de Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine, le Conseil Municipal est invité annuellement à tirer au sort sur les listes électorales, afin d'établir la liste préparatoire pour le jury d'assises de l'année 2021.

Modalités du tirage au sort proposées :

Un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

Le nombre de personnes tirées publiquement au sort dans chaque commune doit être le triple de celui fixé au tableau. Pour la commune de Saint-Erblon, avec 3 jurés, 9 personnes doivent être tirées au sort. Les personnes nées après le **31 décembre 1998** ne peuvent être retenues.

Le tirage au sort, effectué publiquement en Conseil à partir de la liste électorale donne les résultats suivants :

Page	Ligne	Nom	Prénom
76	8	FAUCON	Romain
106	2	HAUTE	Thierry
51	6	COLLIN	Pascale
152	9	MAHEUX	Véronique
227	2	TROTARD	Isabelle
115	4	JESTIN	Gérard
59	8	DAUVERGNE	Damien
60	10	DEBOS	Janine
109	2	HILAIRE	Julien

Une transmission sera faite de ces éléments au tribunal qui établira dans un second temps la liste définitive des potentiels jurés 2022.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Fanny LEROY : « Le repas des anciens n'ayant pu être organisé cette année au vu du contexte sanitaire, les membres du conseil d'administration du CCAS ont décidé de distribuer un bon d'achat de quinze euros. 13 commerçants ont répondu favorablement à ce dispositif. Une distribution aura lieu, dont les modalités ne sont pas encore fixées. Nous vous solliciterons pour aider à organiser tout cela.

Thomas BOULAY : « Nous sommes en phase de construction du magazine qui aura un peu de retard, certainement début mai au lieu d'avril, avec un effort actuellement sur la partie budgétaire afin de la rendre lisible pour tous en 4 pages. Estelle, qui est la personne qui nous aide sur la construction graphique, travaille sur le sujet. La réflexion autour de la refonte du site internet de la ville est en cours avec un premier contact au cours du mois d'avril. Le sujet sera bien sûr étudié en commission pour préparer le cahier des charges et obtenir un nouveau site d'ici la fin de l'année. »

Nadège LOLLIVIER : « L'école a accueilli sur la période de confinement une douzaine d'enfants de personnels prioritaires la semaine dernière et une quinzaine cette semaine. Bientôt une commission à venir sur le travail autour des tarifs municipaux et un autre groupe de travail sur les modalités d'inscription aux différents temps périscolaires (via le portail famille) avec les agents et certains élus qui s'y étaient inscrits ».

Jérôme TOUTAIN : « Nous essayons de mettre en place des cours en extérieur, même si nous ne sommes pas trop sollicités. Le football, le judo, le postural-ball ont essayé de maintenir des activités en extérieur. Le sujet qui prend le plus de temps en ce moment, avec Frédéric notamment, c'est le réaménagement des salles associatives de l'ex-restaurant scolaire et de l'espace du verger. Le scénario convient, mais il faut répondre aux besoins, voire aux exigences. Les retours sont plutôt positifs après échanges avec les associations. Il faut qu'on finalise cette phase rapidement car si on veut aboutir avant la fin de l'année, avec la phase travaux qui va prendre du temps, il ne va pas falloir tarder. »

Philippe IMIELSKI : « Sur le plan économique, la commune a reçu quelques sollicitations et rencontré plusieurs porteurs de projets qui voudraient s'installer sur Saint-Erblon. La problématique, c'est qu'il y a peu d'offres en termes de cellules commerciales ce qui doit ouvrir sur une réflexion autour des futurs projets urbains avec une proposition d'y intégrer des locaux commerciaux. C'est aussi la capacité à offrir des locaux aux entrepreneurs qui permettra de concrétiser leurs projets. La ville est quand même attractive et doit le rester. Nous parlons de commerces, mais il s'agit de toute profession, j'ai ainsi des liens avec des professions libérales.

Yves DEBRUYNE : « Le marché hebdomadaire a fait l'objet de nouvelles demandes. Ces demandes notamment de restaurant sont pour l'instant un peu en stand-by, le temps également que les commerces et restaurants rouvrent.

Les ventes d'huîtres le samedi ont grandement baissé dans les différents marchés suite au couvre-feu, avec deux tiers de moins. Le patron souhaiterait qu'on relaie le fait qu'il fait aussi les commandes (téléphone / internet) pour autre chose que des huîtres. Il est cependant patient, il attend un an quand même pour voir l'intérêt ou non de son lieu de vente. »

Philippe IMIELSKI : « Un projet d'épicerie bio sur le site des halles est à l'étude mais l'aménagement n'est pas possible tant que les problèmes d'étanchéité ne sont pas résolus. On poursuit avec attention mais ces impondérables viennent perturber le projet.

Nous avons été sollicités par le propriétaire des serres, deuxième employeur de Saint-Erblon derrière Bretagne Ateliers. Il nous a approché notamment pour la vente de la ferme. Nous rediscuterons de tout cela en commission bien sûr pour voir l'opportunité ou non d'un tel achat.

Nous allons participer pour la première année au forum de l'emploi et des métiers de Vern-Sur-Seiche les 8 et 9 octobre. A ce titre-là, Bretagne Ateliers a accepté de participer au forum.

Côté culture, les statues sont arrivées sur la commune et stockées dans la halle. Elles devaient être installées autour du 20 avril. Dans ce cadre, la médiathèque a organisé une exposition d'une partie des œuvres de Monsieur Grolleau.

La date du 19 juin 2021 est enfin retenue pour l'organisation de la fête de la musique sur la commune. »

Brigitte BOUGUET : « Manon TORRES a réintégré les services administratifs. Léandra MARASI qui la remplaçait est partie au CDG pour un contrat d'un an.

La réunion de la Commission communale des impôts directs aura lieu en fin de ce mois.

Un nouvel agent du service Missions Temporaires arrivera demain, il s'agit de Madame BRAUD, pour remplacer la responsable des ressources humaines.

Axelle ROUSSEL: « La commission urbanisme est prévue lundi 19 avril 2021 avec pour ordre du jour le PLUI/PLH/Point secteur de l'Ise/Cottareuil/Champ Mulon et le Verger.

Les devis pour les deux aires de jeux ont été signés : l'installation est prévue pour le secteur des étangs début juillet et avant la mi-juillet pour l'école Louise Michel pour que les enfants au centre aéré puissent en profiter.

Frédéric MORVAN : « Démarrage de la tranche 2 des Leuzières en effet qui va débiter. Vous avez pu observer que la SECIB a bien avancé sur la démolition et l'aménagement des parcelles de l'ancien centre technique. La deuxième phase du projet du secteur des vallons va donc pouvoir commencer, avec un projet qui va jusqu'au parking de l'actuelle salle des Leuzières.

La réception de la tranche 1 est par ailleurs très proche. »

PAROLE AU PUBLIC

Le conseil est clos à 22h01